



groupement des professeurs et éducateurs  
d'aveugles et d'amblyopes

# Rapport d'activités

# 2018

## En quelques mots

Malgré les difficultés que le monde associatif connaît, notre groupement demeure présent et reconnu dans ses objectifs.

Notre fonctionnement s'actualise.

Notre communication se développe.

Notre groupement continue ses actions.

## Annie Lamant

*Présidente du GPEAA*

## Sommaire

### 1. notre histoire

### 2. notre fonctionnement

2. a les adhésions

2. b le conseil d'administration

### 3. nos activités

3. a les journées pédagogiques

3. b les publications

### 4. notre communication

4. a la communication interne

4. b les participations extérieures

4. c les partenariats

4. d le site internet

## 1. notre histoire

Le GPEAA, Groupement des Professeurs et Educateurs d'Aveugles et d'Amblyopes, est une section du GIAA, Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes.



Né en 1953 de l'initiative de plusieurs étudiants non voyants, malvoyants et voyants, le GIAA s'est attaché dès ses origines à faciliter l'accès aux études supérieures des jeunes aveugles ou malvoyants. Les étudiants devenus à leur tour enseignants ont alors fondé le GPEAA en 1964.

Depuis, le GPEAA reste fidèle à ses engagements auprès des jeunes déficients visuels et garde pour objectif essentiel de fédérer les professionnels de l'éducation et de la pédagogie.

La gestion de notre groupement est organisée depuis sa fondation par un conseil d'administration avec une représentation égalitaire des instituts, établissements ou structures gestionnaires du secteur médico social et de l'éducation nationale.

Depuis 1964, les journées pédagogiques ont été organisées et le bulletin pédagogique publié sans arrêt jusqu'à nos jours avec les nécessaires modifications au fil du temps.

Notre groupement rassemble des professionnels chargés de l'accompagnement des jeunes déficients visuels et aveugles de la naissance à 20 ans.

L'évolution et les modifications :

- des lois sur le handicap
- des différentes formations initiales des professionnels
- des rapports société et handicap
- des technologies spécialisées

ont entraîné et aujourd'hui encore des modifications fondamentales de l'accompagnement des handicapés visuels.

Les différentes rencontres organisées ou informelles et les réponses aux questionnaires de satisfaction lors de nos journées pédagogiques nous confortent dans la nécessité de ces moments d'échanges de pratiques.

## **2. notre fonctionnement**

### **2. a les adhésions**

Pour maintenir nos actions, la fidélité des adhérents et la régularité du règlement de la cotisation reste une de nos priorités.

L'adhésion concerne l'inscription individuelle

L'abonnement concerne les établissements, les associations ou autres structures.

Les avantages :

Les adhérents et les abonnés reçoivent les 3 revues pédagogiques en mars, juin et décembre.

Les adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'inscription aux Journées Pédagogiques annuelles.

Les adhérents participent au vote annuel pour le renouvellement des administrateurs et peuvent proposer leur candidature.

Les tarifs restent inchangés :

Adhésion 30€ ou 40 € (selon la version de la revue)

Abonnement 80 €

### **2. b la gestion du GPEAA**

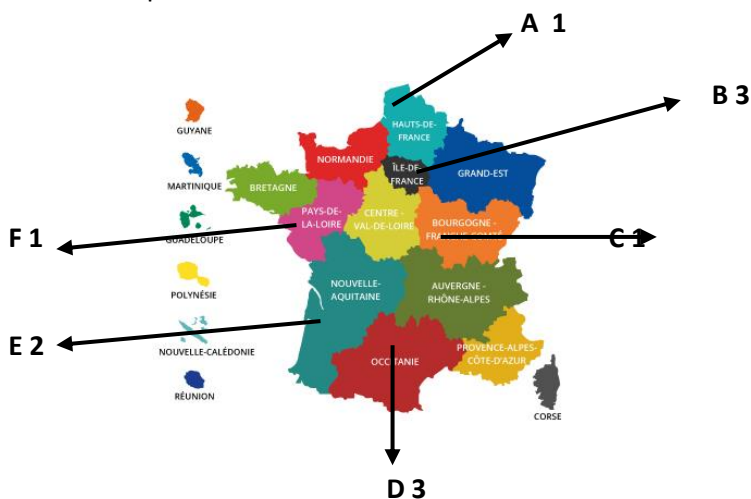
Les administrateurs sont des professionnels de la déficience visuelle, en activité ou retraité et sont tous bénévoles. Leur

répartition géographique permet de diffuser et de recevoir des informations venant de diverses régions.

### Répartition géographique des administrateurs

**A** : F.Meugnier **B** : E. Blas, M. Collat, C. Plank

**C** : ML Garapon



**D** : L. Boulade, C. Griet, C. Pomarède **E** : F. Boé, A. Lamant

**F** : F. Janin

Le mandat est de 3 ans. Un renouvellement partiel est organisé tous les ans par un vote par courrier, mail ou sur le site.

Les réunions ont lieu 4 fois par an. Ce sont des moments d'échanges sur le fonctionnement de notre groupement et d'organisation des journées pédagogiques à laquelle tous les administrateurs participant.

Pour évoluer dans nos fonctionnements, apporter de nouveaux points de vue sur notre groupement et son développement, nous comptons sur vous !

### **3. nos activités**

#### **3. a les journées pédagogiques**

En 2017, le décret de la mise en application de la loi du 5 mars 2014 a été effectif. Cette loi confie aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent.

Les objectifs : améliorer la transparence de l'offre de formation et favoriser une montée en charge progressive de la qualité des actions de formation.

Ce référencement, preuve de notre crédibilité dans le domaine de la formation continue spécialisée a été un moment de mise en forme de nos savoirs faire et comment les faire savoir.

Le GIAA-GPEAA est référencé au Datadock (numéro IDD 0045989).

Formation continue reconnue, nos journées pédagogiques constituent le moment phare de nos activités annuelles et le fil rouge de nos actions annuelles.

Ces journées rassemblent des participants, adhérents au GPEAA ou non, de France métropolitaine et outre mer et des professionnels européens francophones. Le nombre des participants augmente régulièrement depuis quelques années.

- Quelques chiffres (participants payants)

2014 : 65

2017 : 90

2015 : 75

2018 : 110

2016 : 80

Le questionnaire de satisfaction proposé aux participants et renseigné par une grande majorité d'entre eux nous donne des informations importantes sur leurs attentes et leurs questions. Un courrier envoyé à tous donne des pistes à explorer en réponse à leurs remarques.

Qui participent aux journées pédagogiques ?

50 % des participants viennent pour la 1<sup>ère</sup> fois. Leur participation à nos journées pédagogiques est motivée le plus souvent par le thème proposé. Ils recherchent aussi des informations plus générales et souhaitent surtout avoir des échanges avec des professionnels de la déficience visuelle.

Les inscriptions, en plus de la reconnaissance de ces moments d'échanges et de diffusion d'informations représentent un apport financier indispensable à notre fonctionnement tout au long de l'année.

### **3. b les publications**

#### **les actes des journées pédagogiques**

Les présentations des interventions par les conférenciers lors des congrès ont évolué. Depuis quelques années, l'appui de supports visuels s'est généralisé et diversifié et a pris une place prépondérante et incontournable.

Le document transmis par les intervenants se limite souvent à cette présentation très visuelle qui ne se prête pas à une présentation écrite des actes.

Depuis 2017, le GPEAA présente donc les actes sur notre site. Les participants aux journées reçoivent un mot de passe qui leur permet de les consulter et de les télécharger sur notre site.

- Les actes depuis 2004 jusqu'à 2009 inclus sont en libre accès pour tous.
- Les actes de 2010 à 2016 sont en vente en version papier ou numérique.
- Les actes de 2017 et 2018 sont en vente en version numérique.

*(Plus d'infos sur notre site : [www.gpeaa.fr](http://www.gpeaa.fr))*

### **la revue pédagogique**

Envoyée à nos adhérents 3 fois par an (mars, juin et décembre), notre revue pédagogique est proposée en version numérique ou en version papier (noir). Depuis quelques années déjà, nous vous recommandons de privilégier la version numérique.

Pour les déficients visuels, la version pdf n'étant pas toujours accessible, une version word est proposée.

Chaque numéro présente un dossier et des chroniques.

Pour alimenter les connaissances et l'information de tous par tous, nous attendons vos participations !

### **les numéros spéciaux**

Ce sont des publications en vente hors abonnement.

Ces numéros présentent des personnalités du monde de la déficience visuelle qui ont marqué l'histoire par leurs écrits ou leurs actions et qui marquent toujours les fonctionnements actuels. Des thèmes et sujets



d'actualité de la déficience visuelle sont aussi retenus et traités.

Tous les numéros spéciaux sont présentés par un court texte sur notre site et vous pouvez les commander directement.

## **4. la communication**

### **4. a la communication interne**

Le GPEAA est une section du GIAA – Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes – dont le siège est situé à Paris.

Le GPEAA est représenté aux conseils d'administration par sa présidente qui participe aux conseils d'administration du GIAA 4 fois par an en tant qu'administratrice élue. Sa participation est aussi prévue aux réunions de bureau et à l'assemblée générale annuelle organisée à Paris ou dans une délégation en province.

### **4. b les participations extérieures**

De nombreux congrès ou diverses rencontres spécialisées sont organisées régulièrement par des structures ou associations de la déficience visuelle.

Ces moments d'informations, de mises à niveau de compétences ou de découvertes, d'échanges de pratiques enrichissent le quotidien professionnel et tissent des liens entre les différentes structures ou associations.

Notre groupement participe à ces rencontres et par nos différents moyens de communication contribue à notre rôle de passeurs d'informations.

#### **4. c les partenariats**

Le GPEAA a des relations privilégiées ou des liens de réciprocité avec de nombreuses instances, des associations, des établissements en France métropolitaine et outre mer, en Europe.

#### **4. d le site internet**

Une nouvelle présentation de notre site a été réalisée en 2017. Outil de communication indispensable, notre site a été conçu selon les normes d'accessibilité pour le public déficient visuel et aveugle.

Il présente toutes les activités de notre groupement et a vocation à évoluer et s'enrichir avec vos remarques, vos informations (boîte à outils en particulier) et vos questions.

[www.gpeaa.fr](http://www.gpeaa.fr)



groupement des professeurs et éducateurs  
d'aveugles et d'amblyopes